

## Attribution de subventions - Secteur Relations Internationales

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Selon les barèmes adoptés par délibération du 7 avril 1997 et les demandes exprimées, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

### 1) à des établissements scolaires

- 2 500 F au Lycée Pergaud pour le déplacement de 20 élèves à Belfast (Irlande du Nord) du 18 février au 4 mars 1999 (échange scolaire).

- 3 154 F au Lycée Pergaud pour le déplacement de 19 élèves à Pavie (Italie) du 3 au 10 février 1999 (échange scolaire).

- 1 368 F au Lycée Pergaud pour l'accueil de 20 élèves de Pavie du 26 avril au 1<sup>er</sup> mai 1999 (échange scolaire).

- 3 984 F au Lycée Ledoux pour le déplacement de 24 élèves à Pavie du 3 au 10 février 1999 (échange scolaire).

- 1 728 F au Lycée Ledoux pour l'accueil de 24 élèves de Pavie du 26 avril au 1<sup>er</sup> mai 1999 (échange scolaire).

### 2) à une association

- 3 500 F à l'Association Sportive et Culturelle de l'Ecole des Beaux-Arts de Besançon pour le déplacement de 35 élèves à Düsseldorf du 22 au 27 mars 1999 (échange culturel).

Les subventions ne seront versées que sur présentation d'un compte rendu détaillé de l'opération.

En cas d'accord, la dépense, soit 16 234 F, sera imputée sur les crédits du service Relations Extérieures, chapitre 92.04. 6574.94036.00400.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 8 février 1999.*